



*Derrière chaque talent  
se trouve un*

**ARTISAN**  
D'ALS  CE

***Artisans,  
cette marque est pour vous,  
rejoignez-nous!***



## *Qui peut demander son adhésion à la marque ?*

---

**Tout artisan immatriculé depuis 3 ans au moins au Registre des entreprises tenu par la Chambre de Métiers d'Alsace.** L'activité artisanale doit être l'activité principale de l'entreprise, et non l'activité secondaire.

**Tout artisan à jour de ses obligations comptables, sociales et fiscales,** et en conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur.

**Tout artisan situé en Alsace ou bien hors Alsace** (en France ou à l'étranger) si le dirigeant justifie d'un lien important avec l'Alsace (de par son origine, sa formation, son activité).

**L'entreprise répond à des critères de :**

- ♡ performance économique, environnementale, sociale et digitale.
- ♡ qualification, formation, transmission du savoir-faire et d'implication dans son métier.
- ♡ lien avec son territoire et ses habitants.

Les réponses apportées par le chef d'entreprise, candidat à la marque, seront étudiées et appréciées par un **comité d'accréditation**.



## Qui ?

La Chambre de Métiers d'Alsace, en lien avec les organisations professionnelles de l'artisanat alsacien, et avec le concours de la marque Alsace, a créé la **marque ARTISAN D'ALSACE**.



**ARTISAN  
D'ALSACE**



## Pourquoi ?

Cette marque identifie des entreprises artisanales sur le territoire alsacien.

Elle constitue un véritable avantage compétitif et renforce le sentiment d'appartenance. Elle valorise le savoir-faire et cultive les talents.

### L'objectif

- ♥ Rendre plus compétitives les entreprises alsaciennes  
***votre entreprise, votre attractivité...***
- ♥ Booster l'image de l'artisanat  
***votre métier, vos compétences...***
- ♥ Promouvoir et valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire de l'artisanat alsacien  
***votre engagement, votre talent !***

## Avantages



Vous êtes **référéncé et identifié**.



Vous vous démarquez de vos concurrents.



Vous bénéficiez à travers la marque, de l'**image de qualité associée à l'artisanat et aux savoir-faire alsaciens**.



Vous **rassurez le consommateur** quant à votre savoir-faire.



Vous disposez d'une **visibilité grâce à de vastes campagnes de communication** initiées par la CMA.



Vous recevez un **kit gratuit de communication individuel** pour vous mettre en avant comme ARTISAN D'ALSACE.

**Exemples :** Communication grand public, partenariale et institutionnelle au travers de la presse, radio, réseaux sociaux, site web, et des campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux.

**Exemples :** autocollants pour véhicules, vitrines, comptoir... visuel de la marque sous forme de bannière pour vos réseaux (filtre Facebook, images animées,) ou pour votre site internet, ou pour tous vos documents administratifs...



# Obtenir la marque en 3 étapes

ARTISAN  
D'ALSACE



## ÉTAPE 1 « Vous »

Constituer un dossier sur [cm-alsace.fr](http://cm-alsace.fr):

- compléter le formulaire de candidature, signer le contrat de licence et renvoyer les deux documents par mail à [artisanalsace@cm-alsace.fr](mailto:artisanalsace@cm-alsace.fr)
- remplir le questionnaire en ligne.



Procédure sur [cm-alsace.fr](http://cm-alsace.fr)

## ÉTAPE 2 « Nous »

Un comité d'accréditation étudie votre candidature. Il est composé d'un représentant de la CMA, d'un représentant de l'organisation professionnelle relative à votre métier, ainsi que d'un représentant de l'ADIRA (marque Alsace).

Les entreprises candidates peuvent faire l'objet d'une visite par tout ou partie des représentants du comité.



## ÉTAPE 3 « Vous & Nous »

L'obtention de la marque est notifiée par courrier.

Une participation annuelle de 200 € HT est demandée à chaque adhérent.

Elle vous associe à la marque et nous nous engageons à en assurer la promotion (campagnes de communication, valorisation de la marque sur les réseaux sociaux

et sur notre site internet "entre 9 000 et 10 000 utilisateurs/mois") et 1 kit individuel de communication.

Dans l'hypothèse d'une non-éligibilité de l'entreprise, le dirigeant reçoit une notification de la CMA et peut faire appel auprès d'un comité de conciliation.